



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 30 octobre 2015
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.3

**1^{ère} MODIFICATION DU PLU DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ,
COMMUNE D'AUCAMVILLE**

L'an deux mille quinze, le trente octobre à quatorze heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
ANDRE Gérard BASELGA Michel BAYONNE Serge BIASOTTO Franck CARLES Joseph CHOLLET François COQUART Dominique DELPECH Patrick DOITTAU Véronique FONTA Christian LAIGNEAU Annette MALNOUE Philippe MEDINA Robert	MIEGEVILLE Jean-Louis MONTI Jean-Charles MOUDENC Jean-Luc RAYNAL Claude ROUGÉ Michel RUSO Ida SANCÉ Bernard SUSIGAN Alain SUSSET Martine TABORSKI Catherine URSULE Béatrice VIGNON-ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
AREVALO Henri LATTARD Pierre	SERIEYS Alain
MURETAIN	
SUTRA Jean-François	VIEU Annie
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	MIRC Stéphane
AXE SUD	
PACE Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
MARIN Claude	SAVIGNY Thierry
CCRCSA	
COMBRET Jean-Pierre	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CALVET Brigitte, représentée par M. SERIEYS
DESCLAUX Edmond, représenté par M. CARLES
GRIMAUD Robert, représenté par M. SUSIGAN
LABORDE Pascale, représentée par Mme URSULE
LATTES Jean-Michel, représenté par Mme LAIGNEAU
MORINEAU Christine, représentée par M. PACE
SANCHEZ Francis, représenté par M. BAYONNE
SIMON Michel, représenté par M. SANCÉ
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RAYNAL

Délégués titulaires excusés

BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
BROQUERE Gilles
COLL Jean-Louis
COSTES Bruno
COUCHAUX Christophe
DELSOL Alain
DUCERT Claude

ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FOREST Laurent
FRANCES Michel
GRENIER Maurice
HAJIJE Samir
LAFON Arnaud
MANDEMENT André

MARIN Pierre
MOLINA Jean-Louis
PERE Marc
PLANTADE Philippe
SERP Bertrand
SUAUD Thierry
TOUTUT-PICARD Elisabeth

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BEILLE Marc
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude
GARCIA Mireille

LECLERCQ Daniel
LERY Sébastien
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques
RAYNAUD Gilbert

RENAUX Catherine
ROUSSEL Jean-François
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 36	Votants : 45
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 45

Par courrier en date du 17 juillet 2015, Toulouse Métropole a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pour la commune d'Aucamville, avant ouverture de l'enquête publique.

La commune est située en territoire de Ville intense du SCoT.

Ce projet a pour objet :

- La mise en œuvre, à la suite d'études menées sur la commune, du projet de renouvellement urbain du centre-ville et de ses abords, identifiés comme territoires d'intensification du SCoT :
 - Par évolution des dispositions réglementaires de trois secteurs (« Sicre », « bâtiments communaux », et « SPAR »), qui contribuent ainsi au renforcement du centre-ville. Une Orientation d'aménagement est instituée sur le 3^{ème} de ces secteurs ;
 - Par modification du règlement graphique de détail, qui concerne les règles d'implantation aux abords de la route de Fronton ainsi que la modulation des hauteurs;
- Le renforcement des Servitudes de mixité sociale (SMS) en zones UA, UB et UC, en abaissant de 700 à 500 m² de Surface de Plancher le seuil déclenchant l'obligation de réaliser 30 % de Logements locatifs sociaux (LLS), et en instituant également un seuil pour plus de 5 lots ou logements, s'inscrivant ainsi dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat de Toulouse Métropole.
- Des évolutions des dispositions générales du règlement en faveur du développement durable et de la qualité environnementale, ainsi que du stationnement de cycles;
- La suppression du Coefficient d'occupation des sols (COS) dans les zones UB et UC du PLU, en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, et la modification des dispositions relatives à l'emprise au sol, ainsi qu'à l'aménagement d'espaces verts, afin de mieux caractériser et encadrer les formes urbaines correspondant à ces zones du PLU, ces évolutions étant susceptibles d'augmenter la constructibilité dans ces zones.

De ce fait, devront être appréciés lors de futures évolutions du PLU, les effets de celles-ci :

- sur les modalités de mise en œuvre, voire les équilibres, du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune ;
- mais, également, sur la traduction des objectifs et orientations du SCoT à cette même échelle, tout particulièrement en ce qui concerne les principes de polarisation et de modération de la consommation de l'espace.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article 1 :

De prendre acte des évolutions réglementaires des zones UB et UC relatives au COS, à l'emprise au sol et à l'aménagement d'espaces verts ;

Article 2 :

D'émettre un avis favorable sur les autres dispositions du projet de modification du PLU de Toulouse Métropole, Commune d'Aucamville.

Article 3 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Monsieur le Maire d'Aucamville et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 3 novembre 2015.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC